



COMMUNE DE RILLY-SUR-VIENNE

Zones inondables (crue exceptionnelle type juillet 1792)

- Aléa faible :** hauteur de submersion $h < 1$ m et vitesse faible (zone de stockage)
- Aléa fort :** $h \geq 1$ m avec vitesse faible ou moyenne ou $h < 1$ m avec vitesse moyenne ou forte (zone d'écoulement)
- Aléa très fort :** $h \geq 1$ m et vitesse forte (zone de grand écoulement) ou amont et aval des ouvrages d'art ou zones de remous ou zones de dangers particuliers

- 3.50m** Hauteur de submersion
- 43.12** Altitude des PHEC (plus hautes eaux connues)

- 1792 date du repère de crue
- 39.65 altitude NGF du repère de crue

Octobre 2009



Service
Urbanisme
Habitat
Environnement

Préfecture d'Indre et Loire

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Val de Vienne

Dossier de concertation sur l'aléa

Carte des aléas (extrait)

Rilly-sur-Vienne